

proposent à Delémont

Brevet fédéral de *Spécialiste en assurances sociales*

Cours de préparation aux examens fédéraux, session 2010 - 2011

Objectifs généraux de la formation

La formation que propose AvenirFormation en collaboration avec l'Association jurassienne des employé-e-s en assurances sociales (AJEAS) a pour but de préparer les candidat-e-s à l'examen fédéral de Spécialiste en assurances sociales. Cette formation permet d'acquérir des connaissances approfondies dans les différentes branches des assurances sociales et de bonnes notions en matière de sécurité sociale. Les titulaires du Brevet fédéral disposent des compétences nécessaires à l'exercice d'un poste de spécialiste qualifié-e auprès des assurances sociales, des services sociaux de tout ordre, des entreprises et administrations.

Cette formation répond aux directives et aux exigences stipulées par le règlement des examens pour l'obtention du Brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales, édition du 12 mai 2006. Au terme de cette formation, seul-e les candidat-e-s qui remplissent les exigences d'admission peuvent se présenter aux examens fédéraux (session d'automne 2011).

Structure générale des cours

Début des cours :	lundi, dès le 6 septembre 2010.
Durée des cours :	deux semestres, de septembre 2010 à juillet 2011.
Fréquence :	lundi soir, de 18 h 15 à 21 h 30 jeudi soir, de 18 h 15 à 21 h 30, de septembre 2010 à janvier 2011. Les tests à blanc et révisions ont lieu le samedi matin, dès janvier (six à sept séances). Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires.
Nombre de périodes :	environ 180 périodes de 45 minutes.
Lieu :	EPC – Avenir 33 – Delémont
Prix :	Fr. 3'200.- (cotisations 2010 comme membre individuel de l'AJEAS incluses). Ne sont pas compris dans le prix : <ul style="list-style-type: none">• les supports de cours, photocopies et autres moyens d'enseignement (lois);• la finance d'inscription aux examens;• les frais liés à l'organisation du séminaire de répétition ou d'autres séminaires spéciaux.
Coordination :	M. Pierre-Yves Carnal, AJEAS Tél. 032 423 41 60 – Courriel : directiongenerale@pinos.ch M. Christophe Cattin, AvenirFormation Tél. 032 420 77 15 – Courriel : info@avenirformation.ch

Programme

Les examens du Brevet se basent à la fois sur les connaissances théoriques et sur les compétences acquises par la pratique professionnelle. Une certaine expérience dans le domaine des assurances sociales est indispensable pour réussir les examens.

Les cours dispensés par AvenirFormation nécessitent un effort personnel de révision et d'approfondissement. Des structures facilitant l'auto-apprentissage seront proposées aux participant-e-s.

Les cours comprennent les matières suivantes : (entre parenthèses, type d'examen et durée)

1. Sécurité sociale (écrit 60 min. + oral 20 min.)
2. Droit (écrit 45 min.)
3. AVS (écrit 60 min.)
4. Assurance-chômage (écrit 60 min.)
5. Prévoyance professionnelle (écrit 60 min.)
6. Prestations complémentaires AVS/AI et Aide sociale/Assistance (écrit 60 min.)
7. APG et allocations familiales, allocations maternité (écrit 45 min.)
8. Assurance invalidité (écrit 60 min.)
9. Assurance maladie (écrit 60 min.)
10. Assurance militaire (écrit 45 min.)
11. Assurances privées (oral 20 min.)
12. Assurance accident (écrit 60 min.)

En plus des cours, un certain nombre de révisions pourront être organisées en cours d'année, en principe le samedi matin.

Le guide de la FEAS édition 2007 et le guide « AvenirFormation & AJEAS » précisent l'étendue des matières à étudier. Ceux-ci sont respectivement disponibles sur le site www.feas.ch et sur le site www.ajeas.ch. A titre indicatif, un candidat à l'examen du Brevet fédéral doit compter, en moyenne, autant d'heures de travail à domicile que de leçons suivies.

Inscriptions

A l'aide du bulletin prévu à cet effet, bulletin sur lequel les modalités d'inscription sont précisées. L'inscription est valable pour toute la formation, séminaire de révision non compris. Aucun désistement n'est possible en cours d'année.

Le délai d'inscription est fixé au **1^{er} septembre 2010** Le cours peut être annulé en cas d'inscriptions insuffisantes, par contre le nombre de places est limité à 25 apprenant-e-s.

Animation

Les cours sont animés par des praticien-ne-s et enseignant-e-s chevronné-e-s, spécialistes des domaines étudiés. L'enseignement s'appuie sur des études de cas et des problèmes d'examens.

Examens du Brevet fédéral

Exigences :

- Personne au bénéfice d'un CFC d'une profession commerciale ou équivalent (3 ans au moins) et pouvant justifier d'au moins quatre ans d'expérience professionnelle dans le domaine des assurances sociales au moment de se présenter à l'examen.
- Personne au bénéfice d'un autre CFC (ou équivalent) et pouvant justifier d'au moins six ans d'expérience professionnelle dans le domaine des assurances sociales au moment de se présenter à l'examen.
- Le règlement pour l'examen professionnel de spécialiste en assurances sociales du 12 mai 2006 précise les modalités d'inscription. Il est disponible à notre secrétariat ou directement sur le site www.feas.ch. Les cas particuliers sont examinés par la Commission des examens FEAS (A ce sujet, les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de M. Vincent Horger à l'adresse suivante : vincent.horger@freesurf.ch ou par téléphone au 078 628 16 48).

Finance d'inscription aux examens et dates :

- Prix : Fr. 2'000.-.
- Date : Octobre 2011, examens centralisés pour la Suisse romande.